

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 juin 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 65

Etaient présents : 49 (dont 4 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAUVET Marie-Thérèse, NELH Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 16

AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à FERNANDES José, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à VIARSAC Roger, CARRERE Christian donne procuration à LAGET Jean-Michel, CHAREYRE Laurent donne procuration à CAHN Philippe, CIRER-METHEL Pascal donne procuration à ARMAND Marie-Noëlle, LAURENT Marie-Christine donne procuration à LANTHEAUME Pascal, LOUPIAS Aurélie donne procuration à TEULADE Christian, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à LEDESERT Philippe, ROUSSELLE Didier donne procuration à PILOZ Odile, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

085-2025 Avenant à la convention de veille et stratégie foncière entre la CCBDP, la Commune de Buis-les-Baronnies et l'EPORA

Conformément à l'article L.321-1 du code de l'urbanisme, l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) est un établissement public à caractère industriel et commercial, chargé d'une mission de service public. Son programme pluriannuel d'intervention pour la période 2021-2025 a été approuvé par son Conseil d'administration le 5 mars 2021.

Dans ce cadre, l'EPORA accompagne les collectivités territoriales et leurs groupements dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement, en intervenant notamment pour :

- repérer les gisements fonciers mobilisables,
- analyser et définir des stratégies foncières à court et à long terme,
- saisir les opportunités d'acquisition foncière,
- évaluer la viabilité économique et technique des projets, afin d'orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

Ainsi, en collaboration avec les collectivités, l'EPORA met en œuvre ces stratégies foncières en procédant à l'acquisition des terrains, en assurant leur portage financier et patrimonial, et, le cas échéant, en réalisant les travaux de requalification. Ces terrains sont ensuite cédés à la collectivité, à son concessionnaire ou à l'opérateur désigné, dans un état prêt à être aménagé et dans des délais compatibles avec la stratégie définie.

Dans ce contexte, une convention de veille et de stratégie foncière a été signée le 22 novembre 2021 entre la Commune de Buis-les-Baronnies, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), compétente en matière de logement et de cadre de vie, et l'EPORA (délibération n° 162_2021 du 9 novembre 2021). Cette convention couvre l'ensemble du territoire communal.

Elle a permis à la Commune de bénéficier d'un accompagnement et d'un cofinancement de l'EPORA pour la réalisation d'études pré-opérationnelles, notamment sur le tènement Ducros et la zone d'activités de Lapalun. Le plafond de financement des études, fixé initialement à 60 000 € HT, est aujourd'hui quasiment atteint. Or, de nouveaux besoins d'études à court ou moyen terme ont été identifiés, notamment concernant le bâtiment de l'ancienne pharmacie et une étude RHI-THIRORI sur les anciens remparts.

Il est donc proposé un avenant à cette convention afin de porter le montant maximal des études pré-opérationnelles à 120 000 € HT. Ce montant représente le plafond des dépenses d'études pouvant être cofinancées par l'EPORA à hauteur de 50 %.

Il est précisé que ce plafond ne constitue pas un engagement ferme de l'EPORA, mais une sécurisation financière des études que la commune de Buis-les-Baronnies pourrait engager dans le cadre de la veille foncière. Chaque étude devra faire l'objet d'une validation conjointe des partenaires, soit par échange de courriers, soit dans le cadre de la mise en place d'un périmètre d'étude et de veille renforcé, le cas échéant.

Les autres dispositions de la convention susvisée sont inchangées.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L321-1 relatif aux établissements publics foncier ;

Vu la délibération n° 2025-44 du Conseil municipal de la Commune de Buis-les-Baronnies en date du 7 avril 2025 ;

Considérant que l'EPORA est un établissement public d'état industriel et commercial chargé d'une mission de service public donc le programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 a été approuvé par son conseil d'administration en date du 5 mars 2021 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est compétente en matière de logement et du cadre de vie ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 64

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

D'APPROUVER l'avenant à la convention de veille et stratégie foncière entre la CCBDP, la Commune de Buis-les-Baronnies et l'EPORA (joint en annexe) selon les modalités énoncées ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie-Noelle ARMAND



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 30/06/2025

Mise en ligne le : 30/06/2025

Ampliation à :